

## Conditions générales de vente (CGV)

Par la réservation d'une visite guidée par téléphone ou par écrit chez Region Solothurn Tourismus (RSOT), vous concluez un contrat avec RSOT. Les conditions générales de vente (CGV) et la confirmation écrite de la réservation sont parties intégrantes de ce contrat.

### 1. Réservation

Lors d'une réservation téléphonique, c'est votre accord oral, lors d'une commande écrite, votre signature ou votre courriel qui tient lieu de confirmation de réservation.

### 2. Paiement

En règle générale, les visites guidées de la ville sont payées à l'avance sur facture. Le paiement comptant est possible lors de réservations à court terme. Le délai de paiement à compter de la date de facturation est de 30 jours.

### 3. Prix et taille des groupes

- 3.1. Les prix des visites guidées de la ville sont valables, si rien d'autre n'est convenu, pour des groupes de jusqu'à max. 25 personnes. Les groupes plus importants requièrent des guides parallèles.
- 3.2. Si, sans annonce préalable, plus de 25 personnes participent à une visite guidée de la ville, nous vous facturerons en plus le prix d'une deuxième visite.
- 3.3. Nous accordons un rabais à partir du 3<sup>e</sup> groupe. Les rabais ne sont pas cumulables.

### 4. Au cas où vous deviez annuler ou reporter

- 4.1. Dans le cas où vous deviez annuler ou reporter votre visite guidée de la ville, veuillez nous contacter immédiatement par téléphone ou par écrit.
- 4.2. Si vous devez ou voulez reporter la visite guidée (changement de date) à moins de 8 jours de la date de la visite guidée, nous vous facturerons CHF 30.- par commande.
- 4.3. Après l'envoi de notre confirmation de commande écrite, nous vous facturerons pour l'annulation de la visite guidée de la ville un minimum de CHF 50.- par commande.

4.4. Si vous voulez ou devez annuler à moins de 11 jours de la date de la visite guidée de la ville, les frais suivants seront facturés pour autant que rien d'autre n'ait été convenu:

- De 10 à 3 jours avant la date de la visite guidée de la ville, 50% du montant de la facture.
- Moins de 3 jours avant la date de la visite guidée de la ville, 100% du montant de la facture.

4.5. Nos guides attendent 20 minutes au point de rencontre convenu. Si le groupe n'est pas présent passé ce délai, le montant global sera facturé.

4.6. La visite guidée de la ville a lieu par tous les temps.

### 5. Au cas où RSOT devait annuler une visite guidée de la ville

Si une visite guidée de la ville devait être annulée à court terme, RSOT vous rembourse de suite le montant versé. En plus, RSOT vous fait parvenir un bon-cadeau pour une visite guidée de la ville.

### 6. Accident ou vol lors d'une visite de la ville

RSOT n'assume aucune responsabilité pour les vols et les accidents ayant lieu pendant la visite de la ville.

### 7. Non satisfait lors d'une visite guidée de la ville

- 7.1. Veuillez faire part d'éventuelles critiques aux guides, si possible pendant la visite de la ville. Ils s'efforceront de remédier aux problèmes. Si des prestations convenues ne sont pas fournies et qu'elles constituent une moins-value objective par rapport aux prestations décrites initialement, nous sommes tenus au maximum à concurrence du montant du prix convenu.
- 7.2. Le ou la guide de la ville n'est pas en droit de reconnaître des prétentions au nom de RSOT. Veuillez soumettre votre réclamation à RSOT par écrit dans les 4 semaines à partir de la date de la visite.

Soleure, août 2010